

Une nouvelle session de formation ouvre en 2027 !

La branche ÉCLAT, sous l'impulsion de la Fédération Française des Écoles de Cirque, a créé une nouvelle certification " Animer des séances de perfectionnement en arts du cirque" (Nom provisoire du certificat complémentaire).

Soyez les premiers professionnels à bénéficier de cette formation !

Elle vous permettra de développer vos compétences dans la conception et l'encadrement de séances auprès de pratiquants en recherche d'approfondissement. Principales compétences visées :

- Adapter des contenus aux différents publics et niveaux de pratique dans le domaine des arts du cirque
- Préparer et sécuriser les séances dans divers espaces (hors les murs, chapiteaux, gymnases...),
- Encadrer des séances en garantissant la sécurité spécifique aux différentes disciplines et en favorisant la créativité.
- Contribuer au développement et à l'amélioration continue des pratiques pédagogiques en réalisant une veille artistique et en mobilisant des outils d'analyse

Pour quels publics ?

Cette certification s'adresse aux professionnels de l'animation, de l'éducation, du sport ou d'un domaine artistique souhaitant exercer des missions d'animation et de transmission dans le domaine des arts du cirque.

Pré requis : BPJEPS ou certification de niveau 4 dans le domaine de l'animation * + certification dans les arts du cirque **

** ou STAPS, ou BUT CS, ou DEUST AGAPSC ou Sciences de l'éducation*

*** TIAC, BIAC, BPJEPS, DE, BATC, DNSP, TFP Artiste de cirque et du mouvement*

Si vous n'êtes pas titulaire d'une certification en animation et en arts du cirque, il vous faudra réussir un entretien et un test physique.

Des retours positifs de la première session

La première session d'expérimentation a été organisée par **l'AFCA (40) à l'été 2026**. La formation s'est organisée dans le cadre d'un complément au BPJEPS ASEC organisé également par l'AFCA. Les contenus en matière de pédagogie appliquée sur des techniques spécifiques tel que l'acrobatie, l'équilibre sur objet et les aériens ont été particulièrement appréciés, de même que le module dédié à la démarche de création. Les stagiaires ont également apprécié l'apport en sécurisation sur le travail en hauteur.

Durée minimum de formation

150 heures de formation + 175 heures de stage pratique

Pourquoi participer à cette expérimentation ?

- Offre sur mesure réalisée à partir des besoins du terrain ;
- Première expérimentation présentant des retours positifs ;
- Effectif limité favorisant un suivi individualisé ;
- Accompagnement sur mesure ;
- Certification reconnue par avenant signé par les partenaires sociaux de la branche professionnelle ÉCLAT.

Quand et où ?

Au CADC Balthazar à Montpellier (34), formation du 8 au 19 février et du 5 au 16 avril 2027 (vacances scolaires de la zone C) + 175 heures de stage pratique entre le 22 février et le 4 juin 2027.

Renseignements et inscriptions : pro@balthazar.asso.fr

Financement

La formation est prise en charge par les fonds de la branche ÉCLAT via l'OPCO UNIFORMATION. Pour les salarié.es de la branche ECLAT, bénéficiez des prises en charge suivantes

- Coût pédagogique : plafond de 18 € / heure (au lieu des 15€ / heure formation)
- Frais annexes (Hébergement, transport et repas) : éligibles selon les critères en vigueur d'Unifformation

Quel que soit votre cas, renseignez-vous auprès du CADC Balthazar.